



Accompagnements Ambulatoires en période de Covid-19

Objet de l'accompagnement

- De manière générale, nous limitons les accompagnements à l'hôpital. Par contre, nous pouvons accompagner chez le praticien (cabinet de médecin, kiné, logopède, thérapeute, etc.)
- Il est possible qu'un accompagnement soit annulé à la dernière minute, car nos bénévoles resteront à la maison s'ils ont les symptômes de Covid-19.

Lieu et heure de rendez-vous

- Nous évitons les accompagnements avant 08h30 et après 16h30 pour éviter les heures de pointe dans les transports en commun.
- L'idéal serait que l'accompagnant et le bénéficiaire se rencontrent sur place, au lieu de rendez-vous, afin de garantir la distance sociale.

Trajet

- Nous accompagnons pour des trajets raisonnables et évitons des longues distances
- Pour tout accompagnement où le bénévole fait le trajet avec le bénéficiaire, le respect de la distance sociale reste obligatoire.
- Durant le trajet, tant le bénévole que le bénéficiaire devront respecter les mesures de sécurité en vigueur (port du masque, etc.)

Bénéficiaires à accompagner

- Il faudra nous assurer que votre bénéficiaire est en mesure de comprendre, respecter et appliquer les mesures d'hygiène sanitaire en vigueur.
- Le non-respect des règles de sécurité (port du masque, etc.) ou des règles de distance sociale peut entraîner l'interruption de l'accompagnement en cours.
- Pour le moment, nous n'accompagnons pas des personnes en maison de repos.

Pour plus d'information, contactez-nous au 02/580.20.33
bruxelles.caa@accompagner.be